



Auberchicourt,  
Le 3 Octobre 2024

-VILLE D'AUBERCHICOURT

-ARRONDISSEMENT DE DOUAI

-DÉPARTEMENT DU NORD

## N° 2024/132

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1,

Vu des travaux de réparation d'un compteur eau effectués par l'entreprise NOREADE de Pecquencourt dans l'Avenue du 8 Mai 45 au niveau du numéro 38.

Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la restriction de circulation et l'interdiction de stationner dans cette dite rue.

## ARRETE

**Article 1 :** la circulation sera restreinte et le stationnement interdit au droit des travaux au 38 Avenue du 8 Mai à compter du 9 Octobre 2024, et ce, pendant la durée des travaux.

**Article 2 :** L'entreprise aura la charge de poser les différents panneaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** L'Entreprise qui exécute les travaux aura la charge de poser les différents panneaux de signalisation.

**Article 5 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le responsable de NOREADE
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain
- Responsable de EVEOLE de Guesnain ,
- Service de la communication de la commune,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,  
Marie-Hélène LEROY



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr

